

## DOCUMENT ICOMOS-IFLA SUR LES PARCS PUBLICS URBAINS HISTORIQUES

Adopté par la 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, le 15 décembre 2017, New Delhi, Inde

### PREAMBULE

Les parcs publics urbains historiques sont une partie essentielle et inaliénable de la tradition, ainsi que des plans de nombreuses villes et agglomérations. Le principal objectif de ce document est de souligner le fait qu'ils doivent être protégés en tant que sites historiques en vue de l'utilisation et de la jouissance par les générations futures.

Les parcs publics urbains historiques ont été créés ou mis à disposition pour le bien-être de toutes personnes. Ils ont trop longtemps été considérés comme des « réserves foncières », c'est-à-dire comme des espaces destinés à être "remplis" ou utilisés pour des événements ou des activités de groupes spécifiques pour lesquels ils n'ont pas été conçus. Beaucoup ont subi des changements préjudiciables par rapport à leurs qualités historiques, conception, leur végétation, leur caractère et leurs usages. L'importance de l'intégration des parcs publics dans les systèmes de planification urbaine a été reconnue au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, aussi beaucoup d'entre eux remontent à cette époque, mais certains parcs urbains sont plus anciens ou plus récents.

Les définitions de concepts tels que promenade, boulevard, avenue, rue bordée d'arbres, canal, etc. peuvent être ajoutées, si besoin, en bas de page du document par les autorités et les gestionnaires de parcs dans leur pays respectif.

### PARCS PUBLICS URBAINS HISTORIQUES – DEFINITIONS

- 1 Le concept de « parc public » repose sur le principe de l'ouverture et de l'accessibilité pour que tous puissent le visiter et l'apprécier. Le concept n'est pas limité ou défini par la taille du parc.
- 2 Les parcs publics sont des propriétés publiques et représentent un bien commun. Ils sont la propriété d'un ou plusieurs organismes publics ou de fondations publiques. Les propriétaires sont responsables de la surveillance, de l'entretien adéquat, et de l'intendance.
- 3 Le concept de « parc » est parfois utilisé comme synonyme de termes tels que jardin, square et autres expressions similaires. (En revanche, le mot « parc » peut désigner des « terrains » dans certaines langues.) Fondamental pour l'identité des parcs urbains historiques est leur composition et dépendance à l'égard d'éléments tels que la végétation, les éléments architecturaux, les jeux d'eau, les chemins ou la topographie. Ces éléments contribuent à leur caractère, à leur intérêt saisonnier, à l'ombre et à leur identité spatiale et visuelle.  
  
*Nota bene*, Il y a des parcs et squares qui ne sont pas accessibles au grand public mais qui contribuent à l'écologie, l'aménité urbaine, et le genre historique de cités ; ceux-ci peuvent être considéré comme parcs urbains historiques, n'étant pas des espaces publiques.
- 4 Les promenades historiques, boulevards, avenues et rues bordées d'arbres ne sont pas des parcs publics mais constituent une catégorie particulière de l'espace public. Il est important d'apporter les soins adéquats à la préservation de leurs caractéristiques particulières.

- 5 Dans de nombreux cas, les parcs publics urbains historiques peuvent jouxter ou être reliés par des boulevards et des rues bordées d'arbres (voir le point précédent). Ensemble, ils forment des couloirs verts qui créent des liens entre les parcs publiques et autres espaces publics. Ils doivent être conservés comme entités, ainsi que chacune de leurs parties, indépendamment du fait que les dites parties puissent avoir été créées à des moments différents.

## PARCS PUBLICS URBAINS HISTORIQUES - VALEURS

- 6 On attribue souvent aux parcs publics urbains historiques différentes valeurs, y compris les valeurs sociales et intangibles aux yeux des communautés locales voire élargies, des valeurs esthétiques pour leur conception ou leur caractère propre, des valeurs horticoles et écologiques, et des significations civiques – endroits où ont eu lieu des protestations publiques ou de grands rassemblements ou cérémonies et commémorations. En raison de leur importance pour les communautés, ces valeurs, significations et fonctions doivent être expliquées, célébrées et préservées. Elles constituent souvent la raison centrale pour laquelle les parcs publics continuent à avoir de l'importance pour les gens.

## ÉLÉMENTS SPECIAUX QUI DEFINISSENT LE CARACTERE DES PARCS PUBLICS URBAINS HISTORIQUES

### *Espaces, vues, plantations et perspectives*

- 7 Un parc public urbain historique peut inclure un ou plusieurs espaces définis. Les tailles, relations et proportions de ces espaces, qu'ils soient vastes ou petits, étroits, ouverts ou fermés et leurs éléments composants, doivent être comprises, leurs objectifs initiaux et leurs significations doivent être reconnus et conservés ou protégés de manière appropriée.
- 8 Il peut également y avoir, à l'intérieur des parcs publics urbains historiques, des vues, des points focaux et des points de vue qui font partie intégrante de leur conception et contribuent à leur identité et leur appréciation.
- 9 Les parcs publics urbains historiques sont des lieux avec des périmètres définis, mais leurs dimensions visuelles peuvent s'étendre au-delà de leurs limites. Les panoramas lointains, les lignes de visibilité, les perspectives et les vues qu'ils offrent font partie intégrante des éléments patrimoniaux qui en définissent le caractère. Les perspectives et les vues peuvent même être la raison pour laquelle les parcs ont vu le jour en premier lieu et pour laquelle ils ont été visités et appréciés par des générations. Les vues des parcs publics urbains historiques sont souvent des éléments importants de rues historiques et de l'identité plus large des centres-villes ou villes.
- 10 Les panoramas historiques, vues et points de vue doivent être préservés : ni de nouvelles plantations, ni l'installation ou la réinstallation d'éléments à l'extérieur des parcs, que ce soient du bâti, des œuvres d'art, des installations hydrauliques ou des éléments commémoratifs, ne doivent interférer avec eux. Il ne faut pas ériger dans des vues principales des infrastructures telles que abribus, panneaux routiers, installations électriques et téléphoniques (armoires et poteaux), ni autres installations urbaines telles que des panneaux d'affichage qui pourraient obstruer ou nuire aux panoramas historiques. Les panneaux d'interprétation devraient être placés là où ils sont visibles pour les visiteurs mais ils ne peuvent dominer les vues ou les éléments participant de l'expérience du parc. Les parcs et leurs environs immédiats - qui leur servent de zones tampons - doivent être exempts de distributeurs, transformateurs et autres structures susceptibles de nuire à leur ambiance.
- 11 La végétation des parcs publics urbains historiques doit pouvoir être vue librement par les populations des zones avoisinantes. Ainsi, les vues vers les parcs ne doivent pas être bloquées ou diminuées par des éléments comme des panneaux d'affichage, de grands panneaux de signalisation, des structures de stationnement ou autres infrastructures. Par ailleurs, certains parcs ont une végétation de ceinture qui joue un rôle essentiel dans leur caractère propre, notamment en termes de fermeture.

Un parc public urbain historique constitue un répit aussi bien physique que visuel dans l'environnement bâti autour et il est important pour les passants de voir et de profiter des mouvements, des couleurs, des sons et de l'ombre de la végétation. Les programmes dynamiques de renouvellement et de reconstitution de cette végétation jouent un rôle important en vue de sa préservation et de son maintien dans le temps.

- 12 Dans certains cas, les parcs publics urbains historiques ont été conçus en relation avec les espaces urbains adjacents, rues, canaux ou bâtiments ; dans d'autres, leur construction a influencé la qualité des quartiers et des rues, des zones et des formes bâties qui se sont développées autour d'eux. Ils sont donc souvent des composantes intrinsèques des programmes historiques de planification urbaine.

De ce fait, la préservation des parcs est tout aussi importante que celle de leur environnement, en termes de qualité, de composition et d'échelle. Les modifications apportées à la hauteur ou la volumétrie des bâtiments adjacents peuvent avoir un impact négatif sur leurs relations spatiales, vues et perspectives, sur le microclimat (soleil /ombre /vent) et sur le caractère authentique de la composition historique initiale ; ces changements doivent être évités. L'augmentation de la hauteur des bâtiments adjacents peut accentuer l'ombre ou les courants de vent descendant, avec un impact important et négatif sur la santé et sur l'état des parcs et de leur végétation, ainsi que sur l'expérience de leurs utilisateurs.

- 13 De même faut-il considérer avec attention et conserver les éléments situés autour des parcs, comme la largeur des rues, les matériaux de revêtement, les arbres d'alignement, l'éclairage et d'autres éléments qui en définissent le caractère patrimonial. Il faut décider avec soin des nouveaux éléments ou matériaux adjacents aux parcs publics urbains historiques pour s'assurer que ceux-ci s'intègrent dans leur composition et respectent leur caractère.

### **Topographie**

- 14 Les reliefs, la topographie et les déclivités historiques telles que des monticules et des dépressions aussi bien que des éléments historiques comme les terrasses et les rocailles font partie intégrante de la composition qui définissent le caractère d'un parc public urbain historique. Même des changements mineurs apportés à ceux-ci peuvent nuire à la conception globale, au rythme et aux relations entre les espaces, les vues et les panoramas, et doivent être évités. De grandes structures souterraines ne doivent pas être construites dans les parcs publics urbains historiques. Il faut aussi éviter ou minimiser autant que possible les perturbations importantes causées lors de l'amélioration des infrastructures (drainage, électricité et autres impétrants). Il faut étudier et rechercher à chaque fois des alternatives pour localiser celles-ci en dehors des parcs publics urbains historiques.

### **Lumière**

- 15 La lumière naturelle, le soleil et l'ombre sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les populations trouvent la détente et le réconfort dans les parcs et jardins. Pour de nombreux citoyens, les parcs publics historiques offrent l'occasion unique de profiter de ces bienfaits naturels dans les centres urbains denses.

Si l'éclairage nocturne peut être installé pour permettre une utilisation publique agréable et sûre après la tombée de la nuit, les poteaux et accessoires lumineux doivent être choisis et placés de manière à améliorer le caractère, les relations spatiales, les vues, les perspectives et les lignes de visibilité et autres éléments définissant le caractère historique des parcs plutôt que de leur nuire. Aussi, faut-il utiliser des poteaux et accessoires conçus pour être compatibles, plutôt que les poteaux et mobiliers d'éclairage urbains standard. Enfin dans certaines zones urbaines, l'éclairage de nuit des parcs ne devrait pas perturber le ciel nocturne.

**Environnement**

- 16 Les parcs urbains historiques sont importants pour la biodiversité urbaine et donnent aux populations urbaines un accès direct à la nature, avec une variété importante d'habitats et espèces. La flore et la faune du parc doivent être comprises et protégées. Dans la mesure du possible, et lorsque cela est compatible avec le caractère du parc, l'environnement et l'habitat devraient être améliorés pour mettre en valeur les corridors écologiques interconnectés.

De nombreux parcs urbains historiques contiennent des jets d'eau et des plantations originaires d'autres parties du monde. L'utilisation de l'eau et de l'énergie pour maintenir ces caractéristiques doit être gérée de façon durable.

**ÉTUDE HISTORIQUE, CONSERVATION ET GESTION**

**Remarques générales**

- 17 L'intendance des parcs publics urbains historiques et de leurs éléments composants doit être fondée sur des recherches approfondies, sur des documents originaux, y compris les photos, et sur l'évaluation de leur état par rapport à un inventaire des conditions actuelles du parc et des utilisations futures. Ces études doivent être effectuées par des experts qualifiés ou ayant une expérience appropriée. Il est tout aussi important de faire des recherches sur l'évolution de la planification et du développement des parcs historiques et de leur cadre ainsi que leur importance pour les communautés locales, et d'établir et de maintenir activement des fonds d'archives de documents historiques connexes qui peuvent être utilisés comme base pour leur entretien courant, leur gestion et leur conservation.

Tous ces travaux doivent être documentés, et les dossiers doivent être déposés et conservés dans des archives publiques accessibles, pour aider au classement et à la compréhension et en faire bénéficier les générations futures. Ces dossiers peuvent et doivent éclairer les décisions et les actions futures de conservation et de gestion.

- 18 La surutilisation des parcs publics urbains historiques peut nuire à la fois à leur jouissance et à la préservation de leur caractère historique, de leur qualité et de leurs ressources. L'utilisation excessive peut également fragiliser leur végétation. Par conséquent, des procédures de gestion appropriées doivent être établies pour contrôler le nombre de visiteurs sur la base de la capacité d'accueil de chaque parc et des bâtiments historiques qui s'y trouvent ; ceci doit être calculé et contrôlé régulièrement. Des solutions telles que la restriction de zones de libre accès, la limitation des heures d'entrée (ou du nombre de visiteurs par heure, etc.) devraient être étudiées, testées et évaluées. Afin de remédier à la surexploitation des parcs historiques, les municipalités doivent créer et entretenir de nouveaux parcs répondant aux besoins de leurs habitants, dans leur programmation, leur capacité d'accueil doit être déterminée de sorte que l'utilisation peut être supportée sans dommage. Des contrôles réguliers sur la capacité d'accueil et le suivi des dommages, ou d'autres impacts, devraient permettre d'orienter de telles décisions de planification et de gestion.
- 19 Les éléments et les mobiliers originaux ou ceux plus tardifs mais compatibles, tels que clôtures, portes, lampadaires, balustrades, matériaux de revêtement, poubelles, sièges, œuvres d'art et la végétation des parcs publics historiques doivent être préservés et réparés ou remplacés à l'identique à la fin de leur cycle de vie. La réévaluation de l'importance des éléments non-originaux tardifs et compatibles devrait être entreprise à intervalles réguliers et servir aux décisions de planification et de gestion.
- 20 Les principes généraux de la conservation et de la restauration des parcs publics urbains historiques sont les mêmes que ceux des autres parcs et jardins historiques visés par la Charte de Florence sur les jardins historiques d'ICOMOS-IFLA (1981) à l'article 10.

## ADAPTATIONS UNIVERSELLES DES DISPOSITIFS D'ACCESSIBILITE

- 21 Dans la mesure où les parcs publics urbains historiques sont des ressources culturelles de propriété publique qui devraient être accessibles à tous, certaines de leurs composantes ou zones peuvent nécessiter des modifications afin d'assurer l'accès universel, sans impact négatif sur les valeurs patrimoniales. L'accessibilité devrait intégrer plutôt que séparer les personnes handicapées. Ainsi, les concepteurs doivent mettre en œuvre une approche intégrée en imaginant des solutions pour tous les utilisateurs, plutôt que de concevoir des installations séparées pour les personnes en situation de handicap. Toutes les nouvelles interventions améliorant l'accessibilité doivent s'intégrer avec sensibilité et discrétion dans les parcs publics urbains historiques sans compromettre les éléments porteurs de leurs caractères essentiels, leurs valeurs et leurs qualités cognitives. Les solutions impliquant des changements mineurs, c'est-à-dire l'introduction minimale de nouveaux matériaux ou de signalétique, doivent être activement recherchées avant d'apporter toute modification ou intervention.

## PORTEE UNIVERSELLE

Les principes et les recommandations énoncées ci-dessus s'appliquent à tous les parcs publics urbains historiques partout dans le monde. Cependant, dans certains pays, des dérogations peuvent être accordées à des exigences réglementaires, si de tels changements ou interventions auraient un impact négatif sur l'intégrité historique du parc.